

CTL du 26/02/2015

FORMATION PROFESSIONNELLE: Bilan 2014 et programme 2015

Lors des débats **FO-DGFIP -34** rappelle ses revendications :

- la e-formation ne doit pas se substituer à la formation présentielle. Elle doit rester un complément et être organisée avec les chefs d'unité pour être efficace.
- Afin d'éviter toute dérive, pression ou omission, le recensement des besoins en formation doit être dissocié de l'entretien professionnel d'évaluation.
FO-DGFIP demande donc qu'il fasse l'objet d'un entretien spécifique.
- La mise en place d'une formation permettant l'adaptation aux nouvelles missions avant prise de poste.
FO-DGFIP alerte la direction: la défiliarisation au 01/09/2015 sera un facteur aggravant au regard du sous effectif récurrent de l'ensemble des structures du département.

TRAVAIL A DISTANCE:

Le grand absent : le dialogue social

FO-DGFIP dénonce l'expérimentation du travail à distance notamment entre le SIE de BEDARIEUX et le SIE BITERROIS.

Cette annonce soudaine préfigure, à notre sens, le démantèlement programmé des structures de la DGFIP et la mise en place future de pôles spécialisés.

Le rouleau compresseur de la démarche stratégique suit son œuvre.....

AGRESSIONS 2014

Pour **FO-DGFIP** les 60 incidents signalés en 2014 ne reflètent en rien la réalité du terrain.

FO-DGFIP vous rappelle l'importance des fiches de signalement pour toutes les incivilités que vous subissez au quotidien.

Nous avons demandé à la direction une meilleure signalétique sur ULYSSE 34.

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS HANDICAPES

Au 01/06/2015, il est prévu le recrutement de deux cadres C sur le SIPE de SAINT PONS et la TRESORERIE de BEDARIEUX.

Afin d'assurer un meilleur confort des agents recrutés et une pérennité de leur emploi sur ces sites, **FO-DGFIP** demande une fois de plus de privilégier:

- une visite préalable du site puis régulière du correspondant Handicap.
- la prise en compte réelle du handicap
- une répartition homogène de ces emplois.

FO-DGFIP rappelle qu'il revendique pour les travailleurs en situation d'handicap la mise en place d'un véritable concours sur emplois réservés et de moyens appropriés, tant en matière de formation que d'optimisation de leur accueil.

F.O.-DGFIP exige leur affectation en surnombre pendant la durée de leur stage et un suivi permanent et personnalisé tout au long de leur carrière.

Les élus **FO DGFIP 34** présents : Titulaires : Bernadette **JAGA** et Olivier **VERNEGEOL**
Suppléant : Laurent **GOMEZ**